

Annexe 1 à l'article 2

(état 17.04.2019)

Effets et équipements personnels des élèves

Principe: Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci ainsi que l'équipement sont à la charge des représentants légaux.

Effets personnels de l'élève

Pantoufles

Sac d'école

Sac en tissu

Trousse

Doubleure et étiquettes pour les livres et les cahiers

Matériel pour l'éducation physique et le sport

Sac de sport

Tenues d'éducation physique et équipements adaptés aux différents sports (extérieur)

Tenues d'éducation physique et équipements adaptés aux différents sports (intérieur)

Équipement et matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale

Tablier

Aliments

Matériel particulier

Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison

Gobelet solide ou gourde

Articles de soins personnels et d'hygiène